

QUESTIONS AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET AUX ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES

1 – Participation citoyenne

Ces dernières années, nos concitoyens nous ont fait la démonstration à de multiples reprises que les processus de démocratie participative à l'échelle communale sont obsolètes. Nous ne pouvons plus nous satisfaire de conseils de quartier, de conseils citoyens, d'associations d'habitants et d'usagers, sans véritables marges de décision et de capacité d'action. Les habitants ne veulent plus participer à des réunions qui n'ont de concertation que le nom. Combien d'entre nous avons participé à des temps de rencontre avec des élus qui commencent par annoncer les invariants d'un projet sans véritablement prendre en compte l'expertise, les connaissances et le quotidien des habitants ?

Nous voulons changer cela.

Tout au long de ses trois mandats, **le Maire de Lyon n'a pas su faire confiance aux habitants** et a refusé toute consultation référendaire (gestion de l'eau, l'Anneau des sciences, le Grand Stade ou le projet de Gerland, renouvellement urbain des quartiers, etc.). Il ne reconnaît pas l'expertise citoyenne sur les investissements, la vie des quartiers et préfère confier l'intérêt public aux multinationales (Veolia, Vinci, les GAFAM, etc.). L'accès à l'information municipale et les moyens dédiés à l'expression citoyenne sont très limités. Autant d'occasions manquées d'associer les citoyens à ce qui les intéresse. Pourtant, ouvrir les lieux de débat, favoriser la prise de décisions et leur contrôle, c'est créer du sens commun et de la légitimité pour avancer collectivement.

Il est donc impératif pour nous aujourd'hui de favoriser la participation citoyenne, d'impliquer les habitantes et les habitants dans la vie de la cité.

En termes d'initiatives, cela se traduit par la création de **budgets participatifs**, à hauteur de 4 M€ par an pour la Ville de Lyon. Lyonnaises et Lyonnais seront amenés à délibérer sur des projets élaborés au sein des Conseils de quartier. D'autres initiatives verront le jour, tel qu'un **droit d'interpellation** pour l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement et municipal, avec un seuil de signatures de 10% des habitants. Ils pourront obliger les Conseils d'arrondissements et le Conseil Municipal à débattre et voter sur un thème non pris en compte ou sur tout projet digne d'intérêt général.

Nous mettrons aussi en place des **jurys citoyens** qui permettront de faire émerger l'avis des habitants sur un sujet d'utilité publique. Les jurés participeront à des conférences, rencontres et débats avec des « experts » (professionnels, chercheurs, acteurs associatifs, etc.). Après les séances de travail, le groupe se réunit de nouveau pour délibérer, donner son avis et faire des propositions.

Ce sont là trois initiatives, mais non les seules, que nous prendrons. Nous croyons à la démocratie participative et nous nous appuyerons sur toutes les forces vives de notre ville.

Dans la Métropole que nous construisons ensemble, les citoyennes et les citoyens seront au cœur des services publics. Ils les imagineront, ils les amélioreront, ils les évalueront. L'expertise citoyenne des usagers se conjuguera aux compétences des équipes

administratives et techniques. Pour créer un climat de confiance dans un esprit de solidarité, nous proposerons à chacune des communes un Pacte de coopération, un conseil des maires élargi à chaque maire d'arrondissement et dont le rôle sera renforcé afin de garantir un équilibre entre les priorités de la Métropole et les besoins de chaque territoire. Un Pacte de coopération et de développement partagé créera des relations de bienveillance et solidarité territoriale avec les autres territoires de l'aire urbaine lyonnaise.

Nous consacrerons 1 % des budgets opérationnels à la démocratie participative et à l'évaluation partagée, par 4 actions majeures :

- Développer l'évaluation des politiques publiques et des services publics métropolitains, partagée avec les citoyens et les professionnels en coopération avec l'Université.
- Mettre en œuvre des budgets participatifs avec 1 million d'euros par circonscription par an : une part des budgets de fonctionnement et d'investissement sur des domaines étendus bien au-delà de la voirie tels que les installations sportives légères (citystade), espace public, jeunesse, prévention et sécurité, environnement, espaces verts, citoyenneté, politique senior...
- Créer le droit d'interpellation des habitants, à partir de 15 000 signatures. L'interpellation devra être présentée en conseil métropolitain et faire l'objet d'un débat démocratique en direct. Organiser des référendums en les faisant précéder d'un débat public.
- Expérimenter un « lab-citoyen » sur le modèle des conférences d'usages mais conçu de manière pérenne : il pourra se réunir sur un sujet majeur (comme la santé, par exemple) avec un panel de citoyens (tirés au sort et volontaires) et avec un panel associatif pour coconstruire des propositions soumises ensuite au conseil métropolitain.

2 - Déplacements urbains

Déjà 2 pics de pollution en 2020, 33 en 2019. Cette pollution, ce sont nos enfants, nos familles, nos aînés, qui en souffrent. Nous devons agir pour en réduire les causes locales tout en garantissant le droit fondamental d'aller et venir. Pour ceci, nous soutiendrons la gratuité des TCL pour les scolaires, les étudiants, les apprentis et les bénéficiaires de minima sociaux. Nous favoriserons les mobilités douces et actives en investissant 15M€ pour la marche et 20M€ pour le vélo. Avec la Métropole, nous renforcerons le réseau TCL (sites propres, fréquences, nouvelles lignes, ...) et soutiendrons la création d'un Pass mobilité unique (TCL, LPA, Oûra, Vélov, Bluelib). Nous refuserons la création d'infrastructures climaticides comme l'Anneau des sciences. Lors de chaque pic de pollution, nous garantirons le libre-accès pour tous au réseau TCL. En parallèle, nous travaillerons avec les Lyonnais pour interdire dès 2024 les véhicules diesel dans la ville de Lyon et renforcer progressivement la ZFE pour l'étendre aux véhicules individuels. Mieux se déplacer et mieux respirer, c'est ce que nous défendons pour que toutes et tous, ensemble, nous puissions vivre vraiment Lyon.

La gauche unie à la Métropole ce sera également 4 axes forts pour changer les mobilités du quotidien et lutter contre le changement climatique :

- Un périphérique de transports en commun, en créant la première ligne circulaire de Métro léger de surface qui reliera les communes périphériques entre elles, au départ de Tassin – Étoile d'Alaï jusqu'à la gare de Saint-Fons, et au départ de Saint-Fons jusqu'à Villeurbanne (par Vénissieux, Saint-Priest, Bron, Vaulx-en-Velin, La Doua). (Cf illustration ci-dessous). Ce métro léger, non entravé par la

circulation, sera accompagné d'un travail particulier sur les lignes fortes pour la desserte de Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Plateau nord, Val de Saône et Ouest lyonnais (cadences, matériel, ...) et d'une meilleure desserte des Universités (cadences, capacité des rames, nouveau périphérique en TC).

- Un RER métropolitain grâce au réseau de gares existant y compris au-delà du territoire de la métropole en fonction des bassins d'emploi. L'enjeu est de trouver un accord avec la Région et la SNCF pour augmenter les cadencements et accélérer la modernisation du réseau ferré. Par exemple, agir pour accélérer le doublement des tunnels ferroviaires de Vaise -des Deux Amants et Saint Iréné – pour une liaison cadencée à 15 minutes entre étoile d'Alaï, Gorge de Loup et les gares de Perrache, Jean Macé et Part-Dieu ou étoile d'Alaï/gare de Vaise d'ici 2023.
- La gratuité ciblée pour les étudiants, les scolaires et apprentis, et les minima sociaux.
- Un titre de libre accès aux transports en commun pour les salariés, en proposant aux entreprises et syndicats de salariés de négocier un titre de libre circulation sur les Transports en Commun contre le montant de la prime transport (accord gagnant-gagnant pour les entreprises, les salariés du public et du privé mais aussi la collectivité car cela augmenterait les recettes en misant sur un plus grand nombre d'usagers).

Le grand contournement Est est indispensable. Nous agissons auprès de l'État en ce sens.

3 - Aménagement urbain, vieillissement de la population, développement économique

Lyon est la seconde ville en France dans laquelle le prix pour se loger a le plus progressé : notre ville a dépassé les 5 000 €/m² à l'achat et 20 €/m² à la location ! De nombreuses familles ne peuvent plus se loger à des prix acceptables et sont reléguées vers les périphéries. Le logement est un droit et nous refusons l'inaction face à cette situation. Dès 2020, nous mettrons en place **l'encadrement des loyers** pour réguler le marché. Nous mènerons une politique volontariste sur le foncier en nous dotant d'un **Établissement public foncier**, qui sera l'outil stratégique de la ville dans sa politique d'urbanisme. Nous appuierons la **dissociation foncier/bâti** qui permet d'acheter un logement 30% moins cher en ne payant que le bâti et en louant le foncier autour de 1€/m². Nous construirons **6 000 nouveaux logements sociaux par an** sur la Métropole dont **2 400 à Lyon** et inciterons les copropriétés à végétaliser leurs espaces communs. Nous encadrerons les locations saisonnières de type Airbnb en limitant à 45 jours par an la durée maximale de location. Les projets d'habitat participatif et intergénérationnels seront encouragés.

C'est la condition d'une vie autonome. C'est pouvoir se construire, s'épanouir et se projeter. Cette vision nécessite d'agir dans le respect des Droits et de la dignité, avec justice, solidarité, efficacité. Cette vision prend également en compte les enjeux écologiques et notamment l'action contre l'étalement urbain. Nous agissons pour résorber la ségrégation territoriale et pour faciliter le vivre ensemble. Nous permettrons à chacune et à chacun de trouver un logement et de choisir son lieu de résidence.

Une ville pour tous, c'est aussi une ville dans laquelle chacun peut vivre tout au long de sa vie. Assurer l'autonomie des personnes âgées est une des missions importantes de la Ville en relation étroite avec la Métropole, qui doit anticiper les évolutions et adapter les dispositifs aux besoins. En effet, la diversité des conditions de vie des personnes âgées en termes de logement, de revenus, de santé, de niveau d'éducation, de situation familiale, se

traduit par des dispositions très variables s'agissant d'autonomie, de lien social et de rôle exercé au sein de la société. Si l'attention à apporter aux personnes vulnérables est un enjeu fondamental, il convient également de porter un regard attentif sur les personnes âgées qui, parfaitement autonomes et pleinement citoyennes, donnent toute leur force aux solidarités et aux liens intergénérationnels. Nous devons les aider à prévenir et à retarder l'apparition des signes de dépendance. Nos orientations sont claires : nous considérons d'abord les personnes âgées comme des citoyens actifs qui jouent un rôle décisif en matière de renforcement du lien social.

La Métropole est cheffe de file de la politique gérontologique. Sa responsabilité est d'adopter le schéma gérontologique et de gérer l'allocation personnalisée d'autonomie-APA. Elle coordonne les actions locales afin d'accompagner les personnes âgées tout au long de leur parcours de vie et de perte d'autonomie, du domicile à la vie en établissement, en concertation avec tous les acteurs locaux, et particulièrement les communes. Celles-ci sont de fait intéressées par ces politiques publiques. En effet, elles sont les seules à pouvoir garantir leur cohérence territoriale, et sont des acteurs incontournables à travers leur CCAS et leur réseau d'établissements.

Les personnes âgées dont les besoins se révèlent spécifiques, nécessitent une approche et des réponses individualisées. La prise en compte et l'évaluation des situations imposent une approche globale de la personne, santé, environnement, conditions sociales de vie, état psychologique.

Voici donc les principales mesures que nous énonçons, dans le cadre des contrats territoriaux que nous proposerons à la Métropole :

- Identifier, prévenir et informer la population sur les risques médico-sociaux via les antennes du CCAS et les Maisons de la Métropole : accès aux soins, lutte contre l'isolement...
- Consolider et développer l'offre de service afin de favoriser les conditions d'une vie à domicile optimale : structurer et développer le secteur de l'aide à domicile, développer la médicalisation à domicile et la télémédecine, accompagner les familles et les aidants.
- Reconnaître et favoriser l'attractivité des métiers de l'aide à la personne (reconnaissance et professionnalisation) pour mieux soutenir l'autonomie des personnes à domicile : agrément/labellisation des associations et entreprises, formation qualifiante à développer avec la Région, revalorisation salariale, prévention des RPS.
- Réfléchir à la création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile ayant pour mission l'harmonisation du fonctionnement et des pratiques professionnelles au sein des structures spécialisées.
- Favoriser le recours à des solutions intermédiaires : accueil temporaire, de jour, ou familial.
- Renforcer l'aide aux aidants, en particulier des personnes âgées souffrant de maladies dégénératives.
- Soutenir les actions visant à développer la participation sociale, la solidarité et le lien intergénérationnel : construction et rénovation de logements adaptés et de résidences proposant une mixité du logement entre personnes âgées et étudiants apportant des services d'accompagnement, en contrepartie d'un loyer plus faible.
- Améliorer l'habitat individuel des personnes âgées.
- Soutenir un programme de modernisation et de construction d'établissements par l'actualisation du schéma gérontologique afin de combler les lacunes quantitatives et qualitatives.
- Création de 3 EHPAD municipaux et agir auprès de l'Agence Régionale de Santé pour obtenir ces agréments.

- Contribuer à la construction d'hébergements collectifs, structure intermédiaire entre l'EHPAD et le logement individuel pour lutter contre l'isolement et abaisser le coût par rapport aux EHPAD. Cet hébergement s'adresserait aux personnes âgées autonomes dont l'état de santé ne requiert pas une prise en charge médicale importante

Enfin, avec une dynamique économique forte, le territoire métropolitain est pourvoyeur de nombreux emplois. Il est du ressort de la Métropole d'accompagner la transition des entreprises vers plus d'écologie et plus de solidarité. Cette solidarité peut être portée par des projets d'économie sociale et solidaire. Elle peut l'être aussi par les collaborations entre les PME. Favoriser les complémentarités plutôt que les concurrences, c'est l'ambition que nous défendons.

Pour nous, les entreprises du territoire métropolitain ne sont pas seulement des consommatrices de services et de ressources, mais des parties prenantes engagées et coresponsables dans le devenir du territoire. Elles sont des partenaires dans la définition et l'évaluation des politiques publiques de la Métropole. Nous organiserons une rencontre annuelle des représentants des entreprises et des syndicats de salariés pour présenter les orientations et les priorités de la Métropole, pour échanger sur l'évaluation des résultats. La Métropole peut beaucoup, mais pas seule : compétences limitées, partagées avec d'autres acteurs, moyens limités... d'où une fonction d'impulsion, d'animation partenariale, la recherche d'effets leviers.

Pour cela nous procéderons à une évaluation partagée de l'action économique existante de la Métropole, du point de vue de ses effets sur l'emploi et la qualité du travail, l'environnement et la transition énergétique, la cohésion territoriale, la capacité de recherche : identifier les actions à conserver, à faire évoluer, à arrêter, à initier. Nous Soutiendrons la création et le développement d'entreprises et nous conditionnerons les aides à cette évaluation. Ce soutien s'inscrit dans un objectif plus large : celui de substituer des pratiques de coopération aux pratiques de compétition, et d'accompagner la création « d'emplois verts » non délocalisables.

4 - Écologie urbaine

Les **pics de pollution**, trop nombreux, que notre agglomération subit ne peuvent plus continuer. De nombreux facteurs entrent en compte, exogènes pour une partie et sur lesquels nous ne pouvons donc influencer, endogènes pour d'autres et contre lesquels nous agissons. L'une de nos mesures phares est évidemment la réduction de la pollution automobile en parallèle de l'amélioration et du renforcement des infrastructures de transports en commun et de vélo. Pour cette première, nous proposons donc, dans le cadre d'une concertation et d'un débat public avec les Lyonnais, d'œuvrer à l'interdiction des véhicules diesel dans Lyon dès 2024, et l'extension progressive de la Zone à faibles émissions aux véhicules individuels. Mais substituer des véhicules individuels par d'autres ne suffira pas quand on sait que près de 50% de la pollution automobile est liée à la friction des pneus et aux disques de freins. Au-delà de ça, il nous faudra mener la réflexion sur le nombre d'incinérateurs et la réduction de moitié du nombre de fours en lien avec la réduction des volumes de déchets.

Concernant la lutte contre les îlots de chaleur, **nous remettrons la nature en ville** car elle permet de s'oxygéner, d'améliorer le bien-être, la santé et la qualité de vie des Lyonnais. Pour cela, nous développerons, de concert avec les habitants, des **trames vertes** pour

assurer des continuités écologiques essentielles à la biodiversité, et des **espaces verts de proximité pour constituer des îlots de fraîcheur**. Cela passera par un remplacement des lieux dédiés au stationnement automobile par des espaces verts ombragés et comprendra la **plantation de 7 000 arbres d'essences différentes par an** sur les voiries et espaces publics de Lyon. Nous agrandirons le Parc de Gerland, jusqu'au Boulevard Tony Garner, et le Parc Montel, réaliserons la phase 3 du Parc Sergent Blandan et ferons évoluer le projet de la ZAC Confluence Sud en un grand parc public. Nous exigerons que soient maintenus des **espaces ouverts, végétalisés et non-imperméabilisés** dans toute opération urbaine pour faciliter l'infiltration des eaux, limiter le risque pluvial, préserver la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique et prévoyons une obligation pour les nouveaux bâtiments construits sur le territoire lyonnais de disposer de toits végétalisés ou couverts de panneaux solaires.

L'eau potable est un bien commun. C'est pourquoi, afin de permettre une gestion de l'eau et du patrimoine d'espaces naturels, de la biodiversité de manière intégrée sur tout le territoire de la Métropole, nous proposons la création d'un Comité de l'eau, de la biodiversité et du climat avec la présence d'élu.e.s métropolitains (y compris de l'opposition), d'élu.e.s représentant les communes, de représentants des usagers, des associations, des syndicats de salariés de ces secteurs et de chercheurs. Son animation reposera sur les méthodes de concertation les plus récentes, en partenariat avec les chercheurs.

Ce Comité de l'eau, de la biodiversité et du climat sera également associé dans l'élaboration de toutes les politiques publiques ou les projets ayant un impact sur l'eau ou la biodiversité. L'objectif est de gagner en cohérence et de positionner ces enjeux comme centraux dans la fabrique de la ville. Il sera complété de jurys citoyens à impliquer dans la conception du cahier des charges des services publics de l'eau, de l'assainissement et dans les modifications du PLUH et des mesures de protection des zones humides ou espaces naturels protégés ou à protéger (petites surfaces) pour rendre effectif l'objectif d'une cogestion citoyenne.

Revenir à la gestion publique métropolitaine de l'eau en plus de celle déjà existante de l'assainissement, c'est prendre en charge la distribution, l'entretien du réseau, sécurisation de la ressource, protection et diversification des sources et incitation aux économies d'eau, éducation. Nous investissons fortement dans l'entretien des réseaux pour atteindre un taux de renouvellement de 0,8 % au bout des 6 ans et monter le rendement du réseau à 90 % (réduction des fuites) afin de préserver la performance de ce bien public.

Pour terminer, **la lutte contre l'ambrosie doit continuer et être renforcée**. L'arrêté préfectoral n°2000-3261 précise dans son article 1 : « Afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de : (1) prévenir la pousse de plant d'ambrosie ; (2) nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambrosie ». Dans son article 7, l'arrêté rappelle qu'en cas de défaillance, « le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie aux frais des intéressés ». Les maires élus sur les listes de la Gauche Unie ne manqueront pas de faire appliquer ces dispositions.

5 - Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon

S'agissant du vote du futur Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), **les listes de la Gauche Unie se positionneront en faveur d'un encadrement drastique de la publicité**.

L'espace public a besoin d'être apaisé, et la publicité contribue directement au stress par l'imposition d'informations supplémentaires non essentielles. Nous le savons, nos cerveaux sont aujourd'hui exposés à de bien trop nombreux signaux, ce qui est notamment à l'origine de nouvelles pathologies. Au-delà de l'impact direct sur notre santé, l'incitation constante à la consommation est contraire aux changements nécessaires que la société doit adopter dans le cadre de la réponse à l'urgence climatique. La lutte contre la publicité excessive est donc un enjeu transversal et multidimensionnel. **Nous nous engageons donc à n'ajouter aucun panneau supplémentaire.** S'agissant de réduire la place de la publicité, nous avons la volonté d'aller dans ce sens. Il nous faudra étudier les contrats existants et les supprimer au fur et à mesure selon le budget généré.

Nous souhaitons faire de la Zone UNESCO une zone sans publicité et **sommes favorables à la création de zones blanches, en priorité aux abords des écoles.** Au-delà de ça, nous souhaitons aussi contrôler le type d'affichage, certains contenus étant contraires à ce qu'il semble être souhaitable d'exposer à la vue de toutes et tous.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, oui, **nous nous opposons formellement aux écrans publicitaires numériques** et nous battons auprès et au sein de la Métropole dans le cadre de l'élaboration du futur RLPi.